

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D.

Absents : Mmes COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANIEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

Présentation des décisions prises par M. le Président et le Bureau communautaire sur la période du 09 au 23 avril 2018 dans le cadre de leurs délégations

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

Par délibération n° 2017/141 en date du 20 septembre 2017, le conseil communautaire délègue au président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n° 2018/021 en date du 12/04/2018** : Création d'une régie d'avance pour le service enfance jeunesse pour les séjours d'été d'un montant de 1 250 €.
- **Décision n° 2018/022 en date du 13/04/2018** : Attribution du marché l'élaboration du PLH à l'entreprise CDHAT pour un montant de 114 465 €TTC

- **Décision n° 2018/023 en date du 16/04/2018** : Attribution du marché 2018-01 (> à 90 000 €HT) contrôles réglementaires dans les bâtiments accueillant du public - 7 lots - groupement de commandes
- **Décision n° 2018/024 en date du 16/04/2018** : Attribution du marché 2018-02 (environ 50 000 €HT pour LCC) travaux de voirie à l'entreprise EUROVIA (groupement de commandes)
- **Décision n° 2018/025 en date du 18/04/2018** : Attribution du marché 2018-09 relatif à l'audit de la fonction RH et du référentiel managérial au cabinet AUDALOM pour un montant de 23 900 € HT
- **Décision n° 2018/026 en date du 19/04/2018** : Attribution du marché 2018-10 Mission d'accompagnement relative à l'harmonisation de la compétence Enfance Jeunesse d'un montant de 23 850 € HT Maximum
- **Décision n° 2018/027 en date du 23/04/2018** : Attribution du marché 2017-07 Maintenance et assistance informatique à l'entreprise MAINTRONIC - groupement de commandes d'un montant de 209 000 € HT Maximum

Décisions prises par le Bureau Communautaire dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n° 2018/020 en date du 09/04/2018** : Signature de la convention d'objectifs avec l'association Evasion Nature 35 pour l'année 2018 d'un montant de 9 500 €
- **Décision n° 2018/029 en date du 23/04/2018** : Projet d'aménagement touristique de Mi-forêt : demandes de subventions (DSIL, fonds régionaux du contrat de partenariat et fonds départementaux du contrat de territoire)
- **Décision n° 2018/030 en date du 23/04/2018** : Création d'une bibliothèque-espace de convivialité et aménagements extérieurs sur l'aire communautaire d'accueil des gens du voyage : demande de subvention au titre de la DSIL

Le Conseil de Communauté est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication des décisions prises dans le cadre des délégations reçues par l'organe délibérant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

